



CHARTRE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

« La sécurité, le bien-être et la protection de l'environnement vous concernent directement »

Quand je prends le bus scolaire ou le train, je m'engage à :



Être à l'heure à l'arrêt de bus !

Le bus et le train n'attendent pas, je dois être présent 5 minutes avant le départ du bus ou du train.



Attendre le bus ou le train dans le calme et être attentif à l'arrivée du bus ou du train.



Être patient et laisser mes camarades et les autres usagers descendre avant de monter dans le train ou le bus.



Monter dans le bus ou le train calmement.

Laisser la priorité aux plus petits pour les places assises et me tenir à la barre pour voyager debout.



Être poli et respectueux avec le chauffeur, les camarades et les autres usagers des transports.

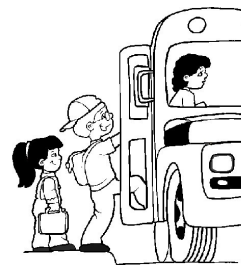
Surveiller mon langage et parler doucement afin de laisser le chauffeur se concentrer pour garantir la sécurité de tous.

Respecter en toutes circonstances les consignes du chauffeur.



Rester assis tout le long du trajet et m'attacher si le bus dispose de ceintures de sécurité.

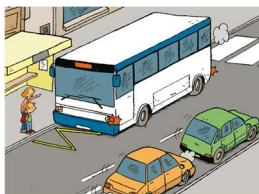
Attendre que le bus soit arrêté avant de me détacher et me lever.



Respecter le matériel et le véhicule en jetant mes déchets dans une poubelle et en respectant l'interdiction de manger et de boire dans le bus.



Laisser tout objet électronique dans mon sac durant le trajet en bus.



Être prudent à la sortie du bus, j'attends que le bus soit parti pour pouvoir traverser la route en toute sécurité.

Important :

En cas de dégâts, de détériorations volontaires ou accidentelles, une plainte pénale peut être déposée par la société de transport. Dans ce cas, la société démarche directement auprès des parents ou le représentant légal de l'élève.

L'école ou l'AscoVaBaNo peut collaborer à la recherche de(s) coupable(s). Tous les témoignages reçus sont traités avec respect et confidentialité.

En cas de mise en danger de la sécurité du transport, l'élève peut être exclu des transports scolaires pour une durée allant jusqu'à 10 jours de classe. Durant l'exclusion, les frais de transport privé ne sont ni remboursés, ni compensés.

Bases légales :

La sécurité et le comportement de l'élève durant le trajet du domicile à l'arrêt du bus scolaire sont sous la responsabilité du (des) parent(s). Le respect de la Loi sur la Circulation Routière et/ou du règlement communal est de rigueur.

La sécurité de l'élève durant le trajet en véhicule est sous la responsabilité du transporteur, quant au comportement de l'enfant, il est sous la responsabilité du (des) parent(s). Les transports publics utilisés par les élèves sont soumis à la loi sur le transport de voyageurs (LTV) et sont exploités par des prestataires externes. En cas d'incivilités dans les transports, d'annulations ou de retard de course, l'AscoVaBaNo ne peut être tenue pour responsable.

La sécurité de l'élève dans l'établissement scolaire selon la grille horaire, est sous la responsabilité de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire.

Merci de retourner ce document signé par mail à : transports@ascovabano.ch

Nom et Prénom de l'élève :

Signature de l'élève : Signature du représentant légal :